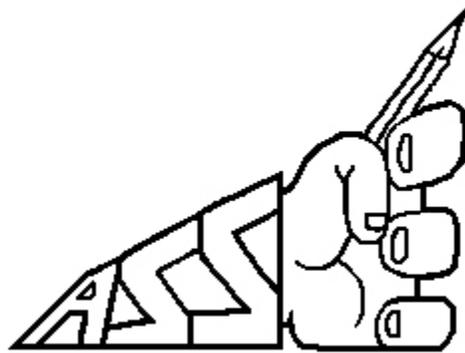


Congrès extraordinaire

**de l'Association pour une Solidarité
Syndicale Étudiante (ASSÉ)**



**Le 26 août 2006
Université du Québec à Montréal**

Table des matières

Ordre du jour	page 2
Procès-verbal du Congrès annuel des 22 et 23 avril 2006	page 3
Annonces du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport	page 36
Réflexion sur la plate-forme de revendications	page 40
<i>Par le Conseil exécutif de l'ASSÉ</i>	page 40
<i>Par le Conseil exécutif de l'AFESH-UQAM</i>	page 43
Propositions	page 49

Ordre du jour

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 Plate-forme de revendications

3.0 Plan d'action

3.1 Plénière femmes

3.2 Plénière réinvestissement

3.3 Délibérante

4.0 Levée

Procès-verbal

Congrès annuel de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu les 22 et 23 avril 2006 au Cégep Lionel-Groulx

Présences :

Nom	Association et Comité	Délégué-e	Observateur/ Observatrice
Kim Dockstader	AGES	√	
Hugo Diotte	AGES	√	
Michel DuCap	AGES	√	
Annick Dockstader	AGES		√
Adam Pétrin	SECMV	√	
François Giguère	SECMV	√	
Christine Ayotte	SECMV	√	
Van Quoc Vinh	SECMV		√
Évelyne-Élise Paquette	AGECD	√	
Alexandre Leduc	AFESH-UQÀM	√	
Philippe Marchand	AFESH-UQÀM	√	
Anne Thibault-Bellerose	AFESH-UQÀM	√	
Christian Pépin	AFESH-UQÀM	√	
Fanny Theurillat-Cloutier	AFESH-UQÀM		√
Marc Bissonnette	AFESH-UQÀM		√
Julie Descheneaux	AFESH-UQÀM		√
François Bélanger	AFESH-UQÀM		√
William Ross	AFESH-UQÀM		√
Philippe Blouin	AFESH-UQÀM		√
Geneviève Gariépy	Comité femmes, AFESH-UQÀM	√	
Martine Poulin	Comité femmes, AFESH-UQÀM	√	
Marc-André Faucher	RÉÉSUM	√	
Alex Perrault	RÉÉSUM	√	
Guillaume Charette	AGECSJR	√	
Pamela Auclair-Champagne	AGECSJR	√	

Nom	Association et Comité	Délégué-e	Observateur/ Observatrice
Shanny Morasse	AÉCS	√	
Pascal Rheault	AÉCS	√	
Lizanne Guay	AÉCS	√	
Alex Desrochers	AÉCS		√
Médéric Lanoix	AÉCS		√
Chloé Domingue	AÉCS		√
Jaouad Laaroussi	AÉCS		√
Marianita Hamel	AÉCS		√
Typhaine Leclerc-Sobry	AGECFXG		√
Gabriel Rompré	AGECFXG	√	
Marilou Fortin	AGECFXG	√	
Rémi Daigle	AGECFXG		√
Joannie Delisle	AGECFXG		√
Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	AGECFXG	√	
Mathieu Lachance	AGECFXG		√
Ariane Côté	AÉHUM	√	
Guillaume Bouchard-Labonté	AÉHUM	√	
Mathieu Roy	AÉHUM	√	
Alex Bourdon-Charest	AGEECLG	√	
Geneviève Paquette	AGEECLG	√	
David St-Denis Lisée	AGEECLG	√	
Élie Pérotin	AGEECLG		√
Julie Bruneau	AECSL	√	
Mathieu Cousineau DeGarie	AECSL	√	
Sébastien Roy	AECSL	√	
Hugo Desgagné	AEMSP-UQÀM	√	
Francis Rouleau	AEMSP-UQÀM	√	
Andrée Bourbeau	AEMSP-UQÀM	√	
Jean-Sébastien Ranger	AEMSP-UQÀM		√
Jérôme Aubin	AEMSP-UQÀM		√
Étienne David-Bellemare	AEMSP-UQÀM		√

Nom	Association et Comité	Délégué-e	Observateur/ Observatrice
Sara Savignac	REECJL	√	
Alex Boisdequin-Lefort	REECJL	√	
Jean-Sébastien Ménard	REECJL	√	
Justin Moisan	AEMH-UQÀM	√	
Olivier Bolduc	AEMH-UQÀM	√	
Daniel Gendron	CADEUL	√	
Aurélie Paquet	RÉÉCSH	√	
Geneviève Simon	SoGÉÉCoM	√	
Jean-Christophe Gascon	SoGÉÉCoM		√
Nicolas Gauthier	SoGÉÉCoM		√
Sébastien Fauteux	AGEBB	√	
Anne-Marie Provost	AGECVM	√	
Vivianne Trottier-Picard	AGECVM	√	
Justine Blanco	AGECVM	√	
Hubert Gendron-Blais	ABICEP-UQÀM	√	
Félix Brouillette-Thifault	ABICEP-UQÀM	√	
Guillaume Manningham	AGEFLESH	√	
Philippe Fortier-Charrette	-		√
Philippe Gauvin	Conseil exécutif, AFESH-UQÀM	√	
Francis Hamel	Conseil exécutif, AÉHUM	√	
Jérôme Charaoui	Conseil exécutif, AECSL	√	
Ève Léger	Animation, AECSL		√
Anne-Marie Gallant	Animation, AECSL		√
Valérie Soly	Secrétariat, permanente		√

0.0 Ouverture à 9h19, samedi le 22 avril 2006

Proposée par AGECSJR
Appuyée par AGEAFXG
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Ève Léger et Anne-Marie Gallant à l'animation et Valérie Soly au secrétariat.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal des 10, 11 et 12 février 2006

2.0 Accueil des nouveaux membres

3.0 Tour de table

4.0 Caucus procédures

5.0 Rapports des membres et instances

6.0 Suivi du Congrès d'orientation

6.1 Recommandations

6.1.1 Fonctionnement interne

6.1.2 Campagnes, stratégies, mobilisations et informations

6.2 Orientations

6.2.1 Principes de base et revendications

6.2.2 Fonctionnement interne

7.0 Traitement des avis de motion

8.0 Élections générales

8.1 Conseil exécutif

8.2 Comité femmes

8.3 Comité journal

8.4 Comités de travail

9.0 Femmes (plénière)

10.0 Revendications

11.0 Plan d'action 2006-2007

12.0 Finances

12.1 États financiers 2005-2006

12.2 Renouvellement du contrat de la permanence

12.3 Prévisions budgétaires 2006-2007

13.0 Avis de motion

13.1 Dépôt des avis de motion

14.0 Varia

15.0 Levée

Proposée par le Conseil InterRégional

Appuyée par AÉCS

Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal des 10, 11 et 12 février 2006

Proposition incidente : Un temps de lecture de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AGECSJR
Adoptée à l'unanimité

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès des 10, 11 et 12 février 2006.

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée par AGECSJR
Adoptée à l'unanimité

2.0 Accueil des nouveaux membres

2.1 De recevoir le Syndicat Étudiant du Cégep Marie-Victorin (SECMV) comme nouvelle association membre de l'ASSÉ.

Proposée par AÉCS
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

2.2 De recevoir le Regroupement des Étudiantes et Étudiants du Cégep de Joliette à Lanaudière (REECJL) comme nouvelle association membre de l'ASSÉ.

Proposée par AGECFXG
Appuyée par RÉÉSUM
Adoptée à l'unanimité

3.0 Tour de table

4.0 Caucus procédures

4.1 Que Thyphaine Leclerc soit nommée gardienne du senti.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée le Comité femmes
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Qu'il y ait un caucus procédures en trois sous-groupes de 20 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AGECFXG
Adoptée à l'unanimité

Début des caucus à 9h57.

Retour à 10h25.

5.0 Rapports des membres et instances

5.1 Que les temps de présentation des rapports soient plafonnés à 15 minutes, incluant la période de questions subséquente.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause 5 minutes.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 11h57.

Reprise à 12h05.

Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le dîner.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AGECSJR
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture à 13h50.

Proposée par AGECSJR
Appuyée par AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer immédiatement au point "6.0 Suivi du Congrès d'orientation".

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée par AGECSJR
Adoptée à l'unanimité

6.0 Suivi du Congrès d'orientation

6.1 Recommandations

6.1.1 Fonctionnement interne

Proposition privilégiée : De revenir au point "5.0 Rapports des membres et instances".

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par RÉÉSUM
Vote :
Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0
Adoptée à la majorité

Retour au point 5.0 Rapports des membres et instances

Proposition privilégiée : De limiter le temps de parole pour les non-membres à 7 minutes.

Proposée par RÉÉSUM
Appuyée par SECMV
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par AÉCS
Appuyée par AGECSJR
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 15h33.

Proposition privilégiée : La réouverture à 15h51

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée par AÉCS
Adoptée à l'unanimité

6.1.2 Campagnes, stratégies, mobilisations et informations

6.2 Orientations

6.2.1 Principes de base et revendications

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 2 minutes.

Proposée par AGECSFXG

Appuyée par AGECSJR

Adoptée à l'unanimité

6.2.1.1 Considérant que la planète est aux prises avec divers problèmes environnementaux importants (pollution atmosphérique, destruction des écosystèmes, menaces sur la biodiversité, réchauffement climatique, etc.);

- L'ASSÉ estime qu'une lutte pour la défense de l'environnement s'avère nécessaire pour préserver l'équilibre écologique;

Considérant que les problèmes environnementaux sont directement liés la croissance du système capitaliste;

Considérant que par sa logique de croissance continue, le système capitaliste tend à transformer en marchandise l'ensemble des ressources naturelles de la planète;

Considérant qu'il y a une contradiction fondamentale entre la croissance illimitée du système capitaliste et la présence limitée de ressources environnementales;

- L'ASSÉ estime que toute lutte environnementale doit inclure une analyse critique du système capitaliste dans une perspective écologiste;

- L'ASSÉ exige le retrait toute politique visant à faire prédominer le profit sur le respect de l'environnement;

- L'ASSÉ favorise la mise en place d'alternatives à la croissance capitaliste garantissant le bien-être collectif, dans une optique de préservation de l'environnement;

- L'ASSÉ estime que les objectifs du protocole de Kyoto et des autres accords internationaux environnementaux sont nettement insuffisants;

Considérant que la globalisation des marchés crée et accentue de nombreux problèmes d'ordre écologiques (exportation de déchets vers les pays du sud, augmentation de la pollution due aux transports, tendance à la déréglementation environnementale afin d'attirer les investissements étrangers);

- L'ASSÉ s'oppose à tout phénomène de mondialisation capitaliste dans une perspective écologiste;

Considérant que la surexploitation des ressources environnementales par l'être humain menace la biodiversité en plus de détruire le milieu de vie de plusieurs espèces vivantes;

- L'ASSÉ se positionne contre toute consommation abusive des ressources naturelles dans une perspective de maintien de la biodiversité et de préservation des écosystèmes;

Considérant que le fonctionnement des établissements d'enseignement a un effet certain sur la qualité de l'environnement;

Considérant que les conditions de vie des étudiantes et des étudiants sont liées directement à la qualité de leur environnement;

Considérant que le Cégep et l'Université sont le milieu de vie principal des étudiantes et des étudiants;

Considérant que toutes et tous devraient avoir accès aux moyens et aux ressources leur permettant d'avoir un mode de vie respectueux de l'environnement;

Considérant que les mesures environnementales ne devraient en aucun cas diminuer l'accessibilité aux études;

- L'ASSÉ réclame l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les établissements d'enseignement (qualité de l'air et de l'eau, création d'espaces verts).

- L'ASSÉ revendique l'adoption et l'application réelle de politiques environnementales dans toutes les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ réclame que les étudiantes et les étudiants soient représenté-e-s dans toutes les instances décisionnelles quant à ces politiques;

- L'ASSÉ revendique l'accès à des produits alimentaires sains qui répondent à des critères de durabilité et d'équité sur l'ensemble de leur cycle de vie;

- L'ASSÉ exige une gestion globale visant la réduction, la récupération, la revalorisation et le recyclage des déchets et des matériaux dans les institutions d'enseignement;

- L'ASSÉ se prononce pour le respect de la certification LEED dans tout projet de rénovation ou d'immobilisation;

- L'ASSÉ exige l'instauration et l'application réelle par les cégeps et les universités d'une politique d'achat pour les équipements qui soit basée sur le respect des principes écologiques;

- L'ASSÉ s'oppose à tout projet de construction ou d'agrandissement des espaces de stationnement dans les établissements d'enseignement;

- L'ASSÉ revendique l'établissement d'un système de transport en commun de qualité, accessible gratuitement, dans toutes les régions du Québec;

- L'ASSÉ exige la création de mineures, de certificats, de cours, de chaires de recherche et d'instituts en études environnementales.

Proposée par AGECSFG
Appuyée par AÉCS

Proposition incidente : Un temps de lecture de 5 minutes.

Proposée par AEMSP-UQAM
Appuyée par AÉCS
Adoptée à l'unanimité

6.2.1.1.1 Ajouter : "L'ASSÉ réclame l'application du principe de précaution en ce qui concerne les nouvelles biotechnologies."

Proposé par REECJL
Appuyé par AGECSFXG

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de l'amendement 6.2.1.1.1 et de la proposition principale 6.2.1.1.

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par AFESH-UQÀM
Vote :
Pour : 9 Contre : 4 Abstention : 0
Adoptée à la majorité

6.2.1.2 Que soit ajoutée une revendication : Considérant l'importance de l'accessibilité au savoir, que l'ensemble de la documentation gouvernementale tels les documents, rapports, recherches, statistiques, soit disponible gratuitement.

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée par AÉCS

6.2.1.2.1 D'ajouter "et des institutions de recherche universitaire" après "documentation gouvernementale".

Proposé par AÉCS
Appuyé par SECMV
Vote :
Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 2
Adopté à la majorité

Sur la proposition principale 6.2.1.2 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité.

6.2.2 Fonctionnement interne

6.2.2.1 L'adoption du rapport synthèse du Congrès d'orientation.

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée par REECJL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par REECJL
Appuyée par AGECSJR
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 17h12.

Retour à 17h26.

7.0 Traitement des avis de motion

7.1 L'ASSÉ se positionne pour l'avortement libre et gratuit et accessible.

- L'ASSÉ se positionne pour la liberté, l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception.

- L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal féminin et masculin standardisé

dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal.

- Considérant que nous nous opposons à toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal, l'ASSÉ se positionne contre tout concept relié à la femme-objet menant entre autres à la marchandisation du corps des femmes.

Adopté à l'unanimité

7.2 Modifier l'Article 7 des Statuts et règlements comme suit :

Les associations étudiantes membres doivent cotiser à raison de 3 \$ par étudiante et étudiant par année scolaire. Les versements doivent être de 1,50 \$ avant le premier octobre pour la session d'automne, et de 1,50 \$ avant le premier février pour la session d'hiver.

Nonobstant la formule d'amendement décrite au Chapitre 11, la cotisation des associations étudiantes ne peut être modifiée que sur décision des deux tiers (2/3) des associations membres via une Assemblée générale ou un Référendum. Ces Assemblées ou Référendums doivent se tenir au cours d'une même année scolaire. Le nouveau barème de cotisation s'applique à compter de l'année scolaire suivante.

Cinq pourcent (5 %) des cotisations reçues vont au fonds d'entraide décrit en Annexe F.

Et, ajouter une Annexe F : Fonds d'entraide :

Article 25 : Les associations étudiantes membres ayant peu de moyens financiers désirant bénéficier du fonds d'entraide en font la demande en Congrès en s'assurant d'annexer leur demande au cahier de Congrès. Ladite demande sera chiffrée. Le Congrès sera souverain de prendre la décision qu'il jugera pertinente en fonction du solde du fonds d'entraide et de la situation financière de l'association requérante, en gardant à l'esprit la nécessité d'une participation accrue de toutes et tous aux instances de l'ASSÉ. Le fonds d'entraide ne peut cumuler que la moitié des trop-perçus des années financières antérieures.

Proposition spéciale : Que le vote formel sur l'avis de motion 7.2 soit un vote nominal.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que, pour le reste du point "7.0 Traitement des avis de motion", se tienne un vote indicatif des associations non-membres.

Proposée par AECSL

Appuyée par SECMV

Adoptée à l'unanimité

Sur l'avis de motion 7.2 :

Vote indicatif :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 6

Vote formel :

AEMSP-UQÀM : Pour

AGECD : Pour

AGECFXG : Pour

AECSL : Pour

AGECSJR : Pour

AGES : Pour

REECJL : Pour

SECMV : Pour

AÉCS : Abstention

AGEECLG : Pour

RÉÉSUM : Pour

AÉHUM : Pour

AFESH-UQÀM : Pour

Adopté à la majorité

7.3 Que le Chapitre 5 des Statuts et règlements soit renommé "Conseil de Coordination" que l'expression "Conseil InterRégional" soit remplacée par l'expression "Conseil de Coordination" aux articles suivants : 9.2 , 10, 11.9, 15 , 17 , 19 , 25 , 26 , 28 , 43 et 44, Annexe A : Article 4, Annexe B : Articles 11, 12 et 13, Annexe C : Articles 14 , 15 et 16, Annexe D : Articles 21 et 22.

- Que l'Article 20 : Composition, des Statuts et règlements, se lise dorénavant comme suit :

Article 20 : Composition

Le Conseil de Coordination est composé des délégations suivantes : les Conseils régionaux actifs, le Conseil exécutif, les Comités de travail actifs, le Comité femmes et le Comité journal, s'ils sont actifs. Chaque délégation doit être composée d'un maximum de 3 personnes dont au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. Chaque délégation a un droit de vote, de parole et de propositions. Est un Comité ou un Conseil actif, un Comité ou un Conseil qui n'est pas vacant. N'est plus considéré comme un Conseil ou un Comité actif tout Comité ou Conseil qui est absent à deux sessions de suite du Conseil de Coordination. Ledit Comité ou Conseil est reconsidéré comme une délégation lorsqu'il se présente à nouveau à une session du Conseil de Coordination.

- Que l'Article 21 : Buts et fonction, des Statuts et règlements, se lise dorénavant comme suit :

Article 21 : Buts et fonction

Le Conseil de Coordination vise à lier les luttes en cours dans les diverses régions du Québec et à coordonner les campagnes nationales; il est responsable de mettre en œuvre, conjointement avec le Conseil exécutif, les décisions du Congrès; il doit superviser les activités du Conseil exécutif et l'appuyer dans ses fonctions; il a aussi les devoirs suivants :

1. produire un rapport de ses activités à chaque Congrès annuel;
2. faire la promotion de l'ASSÉ et du syndicalisme étudiant;
3. travailler afin de consolider l'ASSÉ;
4. s'assurer que les délégué-e-s des régions fassent rapport à leur Conseil régional respectif;
5. s'assurer du bon fonctionnement du Conseil exécutif, des Comités de travail, du Comité femmes et Comité journal.

- Que l'Article 22 : Pouvoirs, des Statuts et règlements, se lise dorénavant comme suit :

Article 22 : Pouvoirs

Le Conseil de Coordination est responsable de la prise de décision de l'ASSÉ entre les Congrès. Cependant, il ne peut en aucun cas prendre des décisions concernant l'affiliation, la suspension, l'expulsion, les Statuts et règlements, la cotisation ou la dissolution. De plus, ses prises de décision doivent être conformes aux grandes lignes politiques et idéologiques mises de l'avant par le Congrès. Il peut détailler des revendications, mais ne peut pas en adopter de nouvelles. Il peut détailler un plan d'action, mais ne peut pas en adopter un nouveau. Il ne peut pas revenir sur les décisions prises par le Congrès. Le Congrès peut revenir sur ses décisions. Les pouvoirs qui lui sont conférés sont les suivants :

1. convoquer et préparer les Congrès, tant au niveau de la logistique que de la production des documents relatifs à celui-ci;
2. faire des recommandations et des propositions au Congrès;
3. supporter et orienter le Conseil exécutif;

4. créer des comités ad hoc ou des commissions pour l'aider dans son travail;
5. veiller à l'exécution des décisions prises par le Congrès;
6. établir ses propres règles de régie interne;
7. régler les différents entre l'ASSÉ et ses diverses composantes;
8. démettre de ses fonctions tout ou toute membre qu'il a lui-même nommé-e;
9. définir les tâches des différents Comités de travail;
10. nommer par intérim un membre au Conseil exécutif ou des Comités de travail ou des Comités femmes et journal jusqu'au Congrès suivant.

- Que l'Article 23 : Éligibilité et l'Article 24 : Quorum, des Statuts et règlements, se lisent dorénavant comme suit :

Article 23 : Éligibilité

Pour être délégué-e-s au Conseil de Coordination, les délégué-e-s des Conseil régionaux devront être élu-e-s par leur Conseil régional respectif. Tous les délégués et toutes les déléguées devront être membres de l'ASSÉ.

Article 24 : Quorum

Le quorum du Conseil de Coordination est de 50 % + 1 des délégations.

- Que soit ajouté un Article 25 : Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination, aux Statuts et règlement, et que les autres articles soient décalés :

Article 25 : Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination

La ou le Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination est élu-e en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Le ou la Secrétaire Général-e a comme tâches et pouvoirs :

1. diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence de tous ceux et toutes celles qui sont convoqué-e-s ;
2. préparer les ordres du jour et cahiers du Conseil de Coordination ;
3. s'assurer que les Comités et Conseils exécutent les tâches dont ils sont mandatés ;
4. assister les Conseils et Comités si besoin est;
5. faire un suivi de l'évolution des mandats et décisions pris en Conseil de Coordination.

- Que l'Article 11 : Pouvoirs, des Statuts et règlements, se lise dorénavant comme suit :

Article 11 : Pouvoirs

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques;
2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes des plans d'action;
3. modifier les Statuts et règlements de l'ASSÉ;
4. déterminer le montant de la cotisation et ses modalités de versement;
5. adopter les budgets, ainsi que la répartition des sommes;
6. élire le Conseil exécutif;
7. destituer les membres du Conseil exécutif;
8. entériner ou renverser les décisions du Conseil de Coordination;
9. approuver ou rejeter les rapports du Conseil de Coordination;
10. expulser une association membre;

11. refuser ou accepter l'ensemble des demandes d'adhésion;
12. décider de la pertinence de l'embauche d'employé-e-s;
13. exercer l'ensemble des pouvoirs qui n'est pas explicitement accordé à d'autres instances ou comités de l'ASSÉ;
14. démettre de ses fonctions un, une ou plusieurs membres élu-e-s par le Conseil de Coordination sur un comité ad hoc ou une commission relevant du Conseil de Coordination;
15. décider de l'affiliation à toute coalition ou organisation ayant des buts et des visées similaires à l'ASSÉ;
16. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire;
17. élire les membres des Comités de travail, du Comité femmes et du Comité journal, ainsi que le coordonateur ou la coordonatrice du Conseil de Coordination;
18. créer des comités ad hoc qui lui seront directement et immédiatement redevables.

- Que l'Article 29 : Composition et l'Article 30 : Éligibilité et durée des mandats, des Statuts et règlements, se lisent dorénavant comme suit :

Article 29 : Composition

Les Comités de travail sont composés chacun de trois (3) membres élu-e-s par le Congrès.

Article 30 : Éligibilité et durée des mandats

Les candidats et candidates devront être recommandé-e-s par leur association membre dont ils et elles sont membres et être élu-e-s par le Congrès. Par contre, le Conseil de Coordination peut nommer lui-même des individu-e-s par intérim pour combler les postes non-occupés. Un mandat sur un Comité de travail ne peut excéder un an sans qu'il y ait de nouvelles élections. En cas de situations extraordinaires, le Conseil exécutif peut prolonger d'au maximum 45 jours un mandat si, et seulement si, durant ce délai aucun Conseil de Coordination ou Congrès n'est convoqué.

- Que l'Article 31 : Buts et fonction, des Statuts et règlements, se lise dorénavant comme suit :

Article 31 : Buts et fonction

Les Comités de travail servent à répartir certaines tâches dont le Conseil exécutif ou les associations locales ne peuvent s'acquitter par elles-mêmes et épauler ces dernières dans leur travail. En aucun cas ils ne sont décisionnels. Ils exécutent les tâches que leur confient le Congrès et le Conseil de Coordination. Ils peuvent cependant faire des recommandations directes au Conseil exécutif, au Conseil de Coordination et au Congrès dans la limite de leurs champs d'intervention respectif. Ils peuvent prendre part au débat et voter lors des séances du Conseil de Coordination, mais doivent se rallier aux décisions de celui-ci. Ils peuvent aussi s'adjoindre de collaboratrices et de collaborateurs, si besoin est.

- Que soit ajouté à l'Article 39 : Buts et Fonction du Comité journal : "11. Siéger au Conseil de Coordination, où il a le droit de parole, de proposition et de vote." et que soit ajouté à la fin de l'Article 42.4 : Buts et fonctions du Comité femmes ("4. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition et d'appui.") les mots suivants "et de vote".

Vote indicatif :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 15

Vote formel :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

8.0 Élections générales

Proposition spéciale : D'ajouter un point "8.5 Secrétaire général du Conseil de Coordination".

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AGECSFXG
Adoptée à l'unanimité

8.1 Que le Congrès considère que les Statuts et règlements en vigueur lors des élections d'Ève Léger, Christian Pépin, Christophe Vaillancourt et Pascal Rheault leur permettent de demeurer en poste jusqu'à la fin de leur mandat.

De lever l'Article 4 de l'Annexe A : Procédures d'élections des Statuts et règlements lors du vote d'élection de Jaouad Laaroussi.

De lever l'Article 1 de l'Annexe A : Procédures d'élections et l'Article 38 du Chapitre 8 : Comité du journal des Statuts et règlements lors du vote d'élection de Guillaume Manningham.

Proposée par AGECSFXG
Appuyée par AÉCS
Vote :
Pour : 12 Contre : 0
Adoptée à la majorité

Abstention : 1

8.2 Que les périodes de présentation et de questions soient limitées à 15 minutes par candidat ou candidate.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AGECD

8.2.1 Remplacer "15" par "10".

Proposé par AFESH-UQÀM
Appuyé par AÉCS
Adopté à l'unanimité
L'amendement 8.2.1 dispose de la proposition principale 8.2.

Proposition privilégiée : L'ajournement pour 1h pour le souper.

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 18h33.

Proposition privilégiée : La réouverture à 19h56.

Proposée par AGECD
Appuyée par SECMV
Adoptée à l'unanimité

8.1 Conseil exécutif

8.1.1 Candidature d'Alex Desrochers, membre de l'AÉCS, au poste de Secrétaire aux relations internes.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1
Élu à la majorité

8.1.2 Candidature de François Giguère, membre du SECMV, au poste de Secrétaire aux finances.

Élu à l'unanimité

8.1.3 Candidature d'Alex Bourdon-Charest, membre de l'AGEECLG, au poste de Secrétaire à la coordination.

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 2

Élu à la majorité

8.1.4 Candidature de Francis Hamel, membre de l'AÉHUM, au poste de Secrétaire aux relations externes.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Élu à la majorité

8.1.5 Candidature de Julie Descheneaux, membre de l'AFESH-UQÀM, au poste de Secrétaire aux affaires académiques et pédagogiques universitaires.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Élu à la majorité

8.1.6 Candidature de Louis-David Lalancette-Renaud, membre de l'AÉHUM, au poste de Secrétaire à l'information.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Élu à la majorité

8.1.7 Candidature de Jaouad Laaroussi, membre de l'AÉCS, au poste de Secrétaire aux affaires académiques et pédagogiques collégiales.

Élu à l'unanimité

8.2 Comité femmes

8.2.1 Candidature de Christine Ayotte, membre du SECMV.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Élu à la majorité

8.2.2 Candidature Lizanne Guay, membre de l'AÉCS.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Élu à la majorité

8.2.3 Candidature de Sandra Bérubé, membre de l'AÉCS.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

Élu à la majorité

8.3 Comité journal

8.3.1 Candidature Jean-Sébastien Ranger, membre de l'AEMSP-UQÀM.

Élu à l'unanimité

8.3.2 Candidature Guillaume Manningham, membre de l'AGEFLESH.

Élu à l'unanimité

8.3.3 Candidature de Rémi Bellemare-Caron, membre de l'AEMSP-UQÀM.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Élu à la majorité

8.3.4 Candidature de Van Quoc Vinh, membre du SECMV.

Élu à l'unanimité

8.4 Comités de travail

8.4.1 Candidature de Gabriel Rompré, membre de l'AGECFXG, au Comité aux relations internationales.

Élu à l'unanimité

8.4.2 Candidature de Philippe Blouin, membre de l'AFESH-UQÀM, au Comité recherche et réflexion.

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 2

Élu à la majorité

8.4.3 Candidature de Fanny Theurillat-Cloutier, membre de l'AFESH-UQÀM, au Comité recherche et réflexion.

Élu à l'unanimité

8.4.4 Candidature de William Ross, membre de l'AFESH-UQÀM, au Comité recherche et réflexion.

Élu à l'unanimité

8.4.5 Candidature de Marc Bissonnette, membre de l'AFESH-UQÀM, au Comité formation.

Élu à l'unanimité

8.4.6 Candidature de Philippe Gauvin, membre de l'AFESH-UQÀM, au Comité formation.

Élu à l'unanimité

8.4.7 Candidature de Jérôme Charaoui, membre de l'AECSL, au Comité information.

Élu à l'unanimité

8.5 Secrétaire général du Conseil de Coordination

8.5.1 Candidature de François Bélanger, membre de l'AFESH-UQÀM, au poste de Secrétaire général du Conseil de Coordination.

Élu à l'unanimité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à demain matin 8h55.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 22h54.

Proposition privilégiée : La réouverture, dimanche le 23 avril 2006 à 9h12.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AGECD

Adoptée à l'unanimité

9.0 Femmes (plénière)

9.1 Qu'il y ait un caucus non-mixte d'une heure sur les thèmes suivants : non-parité sur le Conseil exécutif, retour sur la campagne contre la marchandisation du corps des femmes et perspectives de campagne 2006-2007.

Proposée par AÉCS
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Début des caucus à 9h21.

Retour des caucus à 10h50.

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur les orientations de la prochaine campagne femmes.

Proposée par AGECSFXG
Appuyée par AGECD
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : D'allonger la plénière de 10 minutes.

Proposée par AGECSFXG
Appuyée par AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

10.0 Revendications

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes

Proposée par AÉCS
Appuyée par AGES
Vote :
Pour : 3 Contre : 10 Abstention : 0
Rejetée à la majorité

10.1 Considérant que l'ASSÉ appuie le mouvement syndical et la lutte des travailleurs et travailleuses;

Considérant que les syndicats devraient promouvoir un projet progressiste;

Considérant que le manuel du 1^{er} mai publié par la CEQ est toujours actuel, et, est un bon outil en matière d'éducation populaire;

Que toutes les associations étudiantes des CÉGEPs membres de l'ASSÉ exigent de leur administration qu'une journée dans la semaine qui précède le 1^{er} mai, conformément au programme du manuel du premier mai de la CEQ (1975), se tienne une journée où tous les cours porteraient sur la signification du premier mai et les enjeux de la classe ouvrière.

Que l'ASSÉ se positionne en matière d'éducation populaire dans une perspective de solidarité avec les ouvriers et ouvrières, chômeurs et chômeuses, assisté-e-s sociaux et sociales, exploité-e-s, opprimé-e-s.

Proposée par AGES
Appuyée par AGECLG

Proposition privilégiée : De scinder la proposition en deux parties; la première partie étant : "Considérant que l'ASSÉ appuie le mouvement ..." jusqu'à "... et les enjeux de la classe ouvrière"; la deuxième partie étant : "Que l'ASSÉ se positionne ..." jusqu'à "chômeurs et chômeuses, assisté-e-s sociaux et sociales, exploité-e-s, opprimé-e-s."

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par AGECD

Adoptée à l'unanimité

10.2 Considérant que l'ASSÉ appuie le mouvement syndical et la lutte des travailleurs et travailleuses;

Considérant que les syndicats devraient promouvoir un projet progressiste;

Considérant que le manuel du 1^{er} mai publié par la CEQ est toujours actuel, et, est un bon outil en matière d'éducation populaire;

Que toutes les associations étudiantes des CÉGEPs membres de l'ASSÉ exigent de leur administration qu'une journée dans la semaine qui précède le 1^{er} mai, conformément au programme du manuel du premier mai de la CEQ (1975), se tienne une journée où tous les cours porteraient sur la signification du premier mai et les enjeux de la classe ouvrière.

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 10.2.

Proposée par AÉCS

Appuyée par AGECSFXG

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 10.2 :

Vote :

Pour : 1

Contre : 5

Abstention : 7

Mise en dépôt

10.3 Que l'ASSÉ se positionne en matière d'éducation populaire dans une perspective de solidarité avec les ouvriers et ouvrières, chômeurs et chômeuses, assisté-e-s sociaux et sociales, exploité-e-s, opprimé-e-s.

Vote :

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 6

Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : De tenir un vote indicatif avant le vote formel pour les points "10.0 Revendications" et "11.0 Plan d'action".

Proposée par AEMSP-UQÀM

Appuyée par AGECSFXG

Adoptée à l'unanimité

Proposition incidente : Un temps de lecture et de rédaction jusqu'à 12h30 suivi d'une pause de 45 minutes pour le dîner.

Proposée par AÉCS

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture à 13h26.

Proposée par AÉCS

Appuyée par AGECSJR

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 10 minutes sur l'intervention de Philippe Gauvin.

Proposée par SECMV

Appuyée par AGECLG

Proposition privilégiée : Une plénière 5 minutes sur l'intervention de Philippe Gauvin.

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée par AEMSP-UQÀM

Vote :

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 1

Rejetée à la majorité

Sur la proposition privilégiée :

Vote :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

Adoptée à la majorité

10.4 Considérant que l'ASSÉ a pour principe une solidarité syndicale avec les luttes internationales progressistes visant le mieux-être de la société;

Considérant que le peuple népalais subit l'oppression de la famille royale, au pouvoir au Népal, qui garde le peuple dans une pauvreté extrême;

Considérant que le peuple népalais tente de se libérer des chaînes de l'impérialisme, depuis plus de 10 ans;

Considérant que le peuple népalais lutte pour construire un nouvel État dit de démocratie nouvelle à l'aide du Parti Communiste du Népal (Maoïste);

Considérant qu'il y a en ce moment un large mouvement de grève générale, depuis le 6 avril 2006, pour exiger la fin de la monarchie et le départ du roi Gyanendra;

Que l'ASSÉ appuie la guerre populaire au Népal et se solidarise avec tous les prisonniers et toutes les prisonnières politiques du Népal.

Proposée par AÉCS

Appuyée par AGES

Proposition privilégiée : De scinder la proposition en deux parties; la première partie étant : "Considérant que l'ASSÉ a pour principe ..." jusqu'à "Que l'ASSÉ appuie la guerre populaire au Népal"; la deuxième partie étant "et se solidarise ... prisonnières politiques du Népal".

Proposée par AGECLG

Appuyée par AGEAFXG

Vote :

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 2

Rejetée à la majorité

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 10.4.

Proposée par AGECSJR

Appuyée par SECMV

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 10.4 :

Vote indicatif :

Pour : 2

Contre : 8

Abstention : 10

Vote formel :

Pour : 2

Contre : 8

Abstention : 3

Rejetée à la majorité

10.5 Que l'ASSÉ soit en faveur de l'abolition de la discrimination dans l'aide financière à l'endroit

des familles monoparentales, constituées en grande majorité de mères étudiantes.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AGECEFXG

10.5.1 De retrancher "constituées en grande majorité de mères étudiantes" et de remplacer "familles" par "mères".

Proposé par AGEECLG

Appuyé par AÉCS

10.5.1.1 Ajouter "étudiantes" après "monoparentales".

Proposé par AÉCS

Appuyé par REECJL

Vote :

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

Adopté à la majorité

Sur l'amendement 10.5.1 :

Vote :

Pour : 1

Contre : 7

Abstention : 4

Rejeté à la majorité

Sur la proposition principale 10.5 :

Vote indicatif :

Pour : 6

Contre : 3

Abstention : 10

Vote formel :

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 8

Mise en dépôt

Proposition privilégiée : Une plénière de 10 minutes sur les revendications.

Proposée par RÉÉSUM

Appuyée par AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

11.0 Plan d'action

Proposition privilégiée : Qu'il y ait une plénière d'une heure sur le plan d'action en sous-groupes.

Proposée par AGECEFXG

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : D'allonger la plénière de 30 minutes.

Proposée par AGECEFXG

Appuyée par SECMV

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par AGECD

Appuyée par AGEECLG

Adoptée à l'unanimité

Proposition spéciale : Que le point "11.0 Plan d'action 2006-2007" devienne "11.0 Plan d'action" et d'ajouter les sous-points suivants : "11.1 Plan d'action 2006-2007", "11.2 Plan d'action restant 2005-2006" et "11.3 Cadre général des actions".

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AGECEFXG
Adoptée à l'unanimité

11.1 Plan d'action 2006-2007

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 5 minutes.

Proposée par AGECEFXG
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

11.1.1 Que l'ASSÉ se dote de l'échéancier suivant :

- Congrès annuel des 22 et 23 avril : Déterminer les thèmes généraux de la campagne;
- Été 2006 : En lien avec les thèmes déterminés, préparation de la recherche, de l'analyse et d'un projet de plate-forme, du matériel d'information et d'un calendrier d'actions, le tout à peaufiner au début de l'automne;
- Début de la session d'automne 2006 : Soutien à la consolidation des associations et, camp de formation axé sur la mobilisation et les thèmes de la campagne;
- Fin septembre, début octobre 2006 : Campagne d'information massive sur les thèmes de la campagne;
- Octobre 2006 : Adoption d'un calendrier d'actions et de la plate-forme.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

11.1.2 Considérant que le système fiscal québécois et canadien tend de plus en plus à profiter aux mieux nanti-e-s au détriment du financement des programmes sociaux et donc des moins nanti-e-s;

Considérant le sous-financement chronique de l'éducation post-secondaire au Québec et au Canada;

Considérant que ce sous-financement se traduit entre autres par la rationalisation des programmes, le surpeuplement des classes, le déficit de professeur-e-s, le piètre financement des bibliothèques scolaires et la tendance des institutions scolaires à aller chercher du financement privé et à augmenter les frais afférents;

Considérant que ce sous-financement se traduit également par un régime d'AFÉ qui tend de plus en plus à être un régime d'endettement étudiant;

Considérant les orientations des dernières années qui menacent l'intégrité du réseau collégial au Québec;

Considérant les propositions de certains acteurs et certaines actrices du monde de l'éducation de dégeler les frais de scolarité pour financer l'éducation post-secondaire (comme par exemple le recteur Vinet à l'Université de Montréal);

Considérant que l'accessibilité aux études est le gage d'une société critique et responsable;

Considérant les coupures de 2,2 milliards \$ par année dans les transferts fédéraux aux provinces en matière d'éducation et de programmes sociaux depuis 1994;

Considérant que le gouvernement fédéral a dégagé, en huit ans, des surplus de 61,3 milliards \$;
Que l'élaboration d'une plate-forme de revendications visant l'augmentation des budgets alloués à

11.1.3 Considérant que la question de la gratuité scolaire devrait être au centre de la lutte syndicale étudiante;

Considérant qu'une campagne d'action sur ce sujet nécessite une longue préparation;

Considérant que la pleine compréhension de ce principe par la masse estudiantine est absolument indispensable à l'organisation d'une campagne future;

Que l'ASSÉ entreprenne, en parallèle avec le plan d'action 2006-2007 et suite au dépôt prochain du mémoire sur la gratuité scolaire, une campagne d'information et de mobilisation massive sur la question de la gratuité scolaire auprès des étudiants et étudiantes en vues d'actions à plus ou moins long terme.

Proposée par AGECD

Appuyée par AÉCS

11.1.3.1 Ajouter à la fin de la proposition : "Que dans le cadre de cette campagne soit produite de la documentation d'information telle qu'un cahier de questions-réponses sur la gratuité scolaire ainsi que des affiches et tout le matériel nécessaire et, qu'il soit disponible dès le début de la rentrée."

Proposé par AÉHUM

Appuyé par AGECLG

Adopté à l'unanimité

11.1.3.2 Que cette campagne soit utilisée comme cheval de bataille de l'ASSÉ lors des prochaines élections provinciales.

Proposé par AECSL

Appuyé par REECJL

Proposition dilatoire : Question préalable sur l'amendement 11.1.3.2

Proposée par REECJL

Appuyée par SECMV

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 11.1.3.2 :

Vote :

Pour : 2

Contre : 7

Abstention : 3

Rejeté à la majorité

Proposition dilatoire : Question préalable sur la proposition principale 11.1.3 :

Proposée par FXG

Appuyée par AFESH

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition principale 11.1.3 :

Vote indicatif :

Pour : 14

Contre : 2

Abstention : 2

Vote formel :

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

11.1.4 : L'adoption du calendrier 2006-2007 suivant :

2006 :

- 13 mai à 13h : Conseil de Coordination à Joliette

- 2 au 4 juin : Formation et pow-wow dans un lieu de villégiature abordable à déterminer. Que les

ateliers traitent des thèmes suivants : matériel d'information, outils de recherche, Statuts et règlements et procédures, caucus de travail par poste et Comité.

- Fin août, début septembre : Plan de valorisation à élaborer pendant l'été et ciblant prioritairement les associations suivantes : AGES, AGEECLG, AECM, RÉÉSUM et REECJL.

- 22 au 24 septembre : Camp de formation

- 13 au 15 octobre : Congrès d'automne

2007 :

- 26 au 28 janvier : Camp de formation

- 23 au 25 février : Congrès d'hiver

- 27 au 29 avril : Congrès annuel

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AGECEFXG

Adoptée à l'unanimité

11.1.5 Qu'il y ait une campagne nationale sur la situation socioéconomique des femmes sur le marché du travail et dans le système d'éducation, en tenant compte des spécificités régionales. Cette campagne sera menée par le Comité femmes de l'ASSÉ.

Proposée par AÉCS

Appuyée par SECMV

11.1.5.1 D'ajouter "et des situations familiales, c'est-à-dire celles les parents monoparentaux" après "spécificités régionales".

Proposé par SECMV

Appuyé par AÉCS

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 11.1.5 telle qu'amendée :

Vote indicatif :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 4

Vote formel :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

Adoptée à la majorité

11.1.6 Qu'un plan de jumelage entre associations membres soit élaboré pendant l'été.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AGECEFXG

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité

Vote formel : Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Ajournement de 45 minutes pour le souper.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Ajournement à 18h35.

Proposition privilégiée : La réouverture à 19h23.

Proposée par AFESH-UQÀM

Appuyée par AÉCS

Adoptée à l'unanimité

11.1.7 De participer aux activités entourant les journées suivantes :

- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 15 mars : Journée internationale contre la brutalité policière
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleurs et travailleuses
 - Proposée par le Conseil exécutif
 - Appuyée par AÉCS
 - Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité
 - Vote formel : Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De cesser de faire les votes indicatifs étant donné le temps qu'il nous reste pour terminer le Congrès.

Proposée par AEMSP-UQÀM
 Appuyée par AFESH-UQÀM
 Adoptée à l'unanimité

11.2 Plan d'action restant 2005-2006

11.2.1 De participer à la manifestation syndicale pour le 1^{er} mai, manifestation qui aura lieu le 29 avril, et de se prononcer pour qu'il y ait une équipe de médiation de l'ASSÉ afin d'éviter, dans la mesure du possible, qu'il y ait des altercations physiques. Que les services d'ordre syndicaux acceptent la primauté de l'équipe de médiation lorsqu'on y fait appel; que l'on approche les autres groupes pour les intégrer dans l'équipe.

Proposée par le Conseil exécutif
 Appuyée par AEMSP-UQÀM

Proposition privilégiée : De scinder la proposition principale en deux parties; la première partie étant : "De participer à la manifestation syndicale pour le 1^{er} mai, manifestation qui aura lieu le 29 avril"; la deuxième partie étant : "de se prononcer pour qu'il y ait une équipe de médiation de l'ASSÉ afin d'éviter, dans la mesure du possible, qu'il y ait des altercations physiques. Que les services d'ordre syndicaux acceptent la primauté de l'équipe de médiation lorsqu'on y fait appel; que l'on approche les autres groupes pour les intégrer dans l'équipe."

Proposée par AÉCS
 Appuyée par AGEELG
 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 3
 Adoptée à la majorité

11.2.2 De participer à la manifestation syndicale pour le 1^{er} mai, manifestation qui aura lieu le 29 avril.

Adoptée à l'unanimité

11.2.3 De se prononcer pour qu'il y ait une équipe de médiation de l'ASSÉ afin d'éviter, dans la mesure du possible, qu'il y ait des altercations physiques. Que les services d'ordre syndicaux acceptent la primauté de l'équipe de médiation lorsqu'on y fait appel; que l'on approche les autres groupes pour les intégrer dans l'équipe.

Vote :
 Pour : 4 Contre : 3 Abstention : 3
 Adoptée à la majorité

11.2.4 Que l'ASSÉ participe au contingent "Précaires" lors de la manifestation du 1^{er} mai (29 avril).

Proposée le Conseil exécutif
 Appuyée par AFESH-UQÀM
 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2
 Adoptée à la majorité

11.2.5 Que l'ASSÉ appelle ses membres à manifester lors de la Journée internationale des travailleurs et travailleuses le 1^{er} mai 2006.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AÉCS

11.2.5.1 Remplacer "appelle ses membres à manifester lors de" par "participe à".

Proposé par AGEECLG
Appuyé par AGES
Vote :
Pour : 1
Rejeté à la majorité

Contre : 8

Abstention : 1

Sur la proposition principale 11.2.5 : Adoptée à l'unanimité.

11.3 Cadre général des actions

11.3.1 Que les médias alternatifs, tels que le CMAQ, les radios communautaires, etc., soient davantage utilisés plutôt que les médias conventionnels dits "d'information", qui se nourrissent de sensationnalisme et sont contrôlés par la bourgeoisie nationale et fédérale, tels que TVA, TQS, Radio-Canada, Journal de Montréal, Journal de Québec. Ces moyens n'ont jamais été un moyen fiable d'information et sont peu favorables aux luttes sociales et progressistes.

Proposée par AGES
Appuyée par AGEECLG

11.3.1.1 Biffer le texte de la proposition qui se trouve après "conventionnels".

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par AGECD
Pour : 8
Adoptée à la majorité

Contre : 1

Abstention : 1

Sur la proposition principale 11.3.1 telle qu'amendée :

Vote :

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 3

Rejetée à la majorité

11.3.2 Que l'ASSÉ mandate les Conseils régionaux de créer des liens avec les médias locaux et alternatifs de leurs régions car ceux-ci permettent de mieux véhiculer son message.

Proposée par AGEECLG
Appuyée par AÉCS
Vote :
Pour : 8
Adoptée à la majorité

Contre : 0

Abstention : 2

12.0 Finances

12.1 États financiers 2005-2006

12.1.1 D'adopter les états financiers 2005-2006, en date du 31 mars 2006.

Proposée par SECMV
Appuyée par AÉCS
Adoptée à l'unanimité

12.2 Renouvellement du contrat de la permanence

Proposition spéciale : Motion de remerciements et de félicitations à Valérie Soly.

Proposée par AÉCS
Appuyée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

12.2.1 De modifier l'Article "6.1 Engagement" au contrat de travail de la permanence comme suit : Modifier "Conseil InterRégional" par "Congrès".

De définir l'Article "8.4 Renouvellement" comme suit :

Le renouvellement du contrat de l'employé-e doit être approuvé par le Congrès.

Les conditions du renouvellement du contrat de l'employé-e doivent faire l'objet d'une entente entre l'employé-e et l'employeur au minimum un (1) mois avant la tenue du Congrès. Cette entente doit être publiée au minimum deux (2) semaines avant la tenue du Congrès.

En cas de non-entente, le Congrès devra décider des nouvelles conditions du renouvellement du contrat. Pour ce faire, il devra considérer les demandes de l'employé-e et les offres de l'employeur qui devront être publiées au moins deux (2) semaines avant la tenue du Congrès. L'employé-e devra accepter ou refuser la décision du Congrès au plus tard deux (2) semaines après la tenue du Congrès. En cas de refus de l'employé-e, le contrat ne sera pas renouvelé.

Le renouvellement du contrat de la permanence de Valérie Soly du 8 juin 2006 au 7 juin 2007.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

12.3 Prévisions budgétaires 2006-2007

12.3.1 D'adopter la proposition de prévisions budgétaires 2006-2007 avec la cotisation à 1,50 \$ en annexe.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AFESH-UQÀM

12.3.1.1 D'ajouter une ligne "Fonds pour les arrêté-e-s de la grève d'hiver 2005" dans "Divers".

Proposé par AECSL
Appuyé par RÉÉSUM

12.3.1.1.1 D'ajouter "de 3 000,00 \$ et que ce fonds soit géré par le Conseil exécutif".

Proposée par RÉÉSUM
Appuyée par AECSL

Proposition privilégiée : Un ajournement pour 10 minutes.

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par AÉCS

Vote :

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

Proposition dilatoire : De mettre le sous-amendement 12.3.1.1.1 et l'amendement 12.3.1.1 en dépôt.

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par AFESH-UQÀM
Vote :

Pour : 7
Adoptée à la majorité

Contre : 2

Abstention : 0

Sur la proposition principale 12.3.1 : Adoptée à l'unanimité.

12.3.2 De fermer, pour l'année financière 2006-2007, le compte "CASSÉÉ", qui inclut les comptes à recevoir et les contributions au fonds de grève de celle-ci, et de transmettre les informations pertinentes à l'AFESH-UQÀM.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

12.3.3 Que l'ASSÉ invite ses membres à se positionner sur la pertinence de créer un poste budgétaire destiné à une aide aux arrêté-e-s de la grève et du montant qui y serait alloué.

Proposée par AEMSP-UQÀM
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

13.0 Avis de motion

13.1 Dépôt des avis de motion

13.1.1 Modifier l'article 26, alinéa (1) pour qu'il se lise comme suit :

Secrétaire à la coordination : Responsable de la tenue des procès-verbaux et des archives, de l'application des Statuts et Règlements et des procédures, de la coordination du travail du Conseil exécutif, de la convocation et de la préparation des réunions de ce même Conseil. Cette personne est aussi le ou la porte-parole officiel-le de l'ASSÉ, il ou elle assure le lien entre le Comité médias et le Conseil exécutif dans la planification des interventions de l'ASSÉ auprès des médias.

Déposé par AEMSP-UQÀM

13.1.2 Modifier l'article 28 "Buts et fonctions" du Conseil exécutif pour retirer l'alinéa (3) :

3. rédiger les communiqués de presse;

Déposé par AEMSP-UQÀM

13.1.3 Création d'un nouveau Chapitre 10 : Comité médias, et décaler les chapitres ET articles subséquents :

Chapitre 10 : Comité médias

Article 40 : Composition

Le Comité médias est composé de cinq (5) membres élu-e-s par le Congrès. Le ou la Secrétaire à la coordination y siège avec droit de vote.

Article 41 : Éligibilité

Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit :

1. provenir d'une association membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection;
2. recevoir l'appui de son association.

Article 42 : Buts et fonction

Le Comité médias a pour fonction de promouvoir et défendre les mandats et campagnes de l'ASSÉ

dans l'espace médiatique. Il élabore les tactiques médiatiques, les calendriers d'intervention média, il convoque les médias lors d'événements et assure le suivi. Il peut s'adjoindre un nombre illimité de collaborateurs et collaboratrices et il doit travailler de concert avec le Conseil exécutif et le Comité d'information pour harmoniser l'image et le discours public diffusés par l'ASSÉ.

Il travaille donc à :

1. Rédiger et diffuser les communiqués de presse de l'ASSÉ;
2. Convoquer les journalistes lors d'événements et assurer le suivi;
3. Assurer une revue de presse quotidienne;
4. Assurer une analyse de la conjoncture;
5. Élaborer des stratégies et des tactiques médiatiques;
6. Organiser les conférences de presse et événements médias;
7. Élaborer, avec l'exécutif, un calendrier d'interventions en fonction des moments forts de l'actualité politique (rentrée parlementaire, budget, rentrée des classes, adoptions de projets de loi, etc.);
8. S'assurer de la diffusion des recherches produites par l'ASSÉ auprès des médias;
9. Prépare les porte-parole lors d'événements, à la fois sur le plan du fond et de la forme.

Article 43 : Encadrement

1. Le Comité médias doit respecter les principes de base de l'ASSÉ;
2. Le Comité agit conformément aux mandats du Congrès;
3. Lorsque la conjoncture l'exige, le Comité, en collaboration avec le ou la porte-parole officiel-le de l'ASSÉ, peut émettre des réactions sur des sujets sur lesquels le Congrès n'a pas encore pris position, tant que ces réactions respectent les principes de base de l'ASSÉ et l'orientation générale prise par le Congrès.

Article 44 : Imputabilité

1. Le Comité médias est redevable au Congrès. Celui-ci a le pouvoir de remettre en question les positions adoptées par le Comité, de le blâmer, d'en démettre un ou une membre ou de le dissoudre;
2. À la demande de 50 % + 1 des associations membres, le Conseil exécutif peut suspendre les pouvoirs du Comité médias et assurer l'intérim jusqu'au prochain Congrès.

Déposé par AEMSP-UQÀM

13.1.4 Modifier l'article 20, afin qu'il se lise comme suit :

Le Conseil de Coordination est composé des délégations suivantes : les Conseils régionaux actifs, le Conseil exécutif, les Comités de travail actifs, le Comité femmes, le Comité journal et le Comité médias s'ils sont actifs. Chaque délégation doit être composée d'un maximum de 3 personnes dont au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. Chaque délégation a un droit de vote, de parole et de propositions. Est un Comité ou un Conseil actif, un Comité ou un Conseil qui n'est pas vacant. N'est plus considéré comme un Conseil ou un Comité actif tout Comité ou Conseil qui est absent à deux sessions de suite du Conseil de Coordination. Ledit Comité ou Conseil est reconsidéré comme une délégation lorsqu'il se présente à nouveau à une session du Conseil de Coordination.

Déposé par AEMSP-UQÀM

14.0 Varia

Proposition spéciale : Motion chaleureux soleil câliné au Conseil exécutif sortant.

Proposée par AFESH-UQÀM
Appuyée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

Proposition spéciale : Motion soleil et gros câlin à Geneviève Paquette et Hugo Diotte pour leur gros gros gros travail et leur support logistique.

Proposée par AGEELG
Appuyée par AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Proposition spéciale : Motion gros câlin à l'ensemble du praesidium pour son gros travail.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

15.0 Levée à 22h37

Proposée par AGECD
Appuyée par AECSL
Adoptée à l'unanimité

Annexe

Prévisions budgétaires 2006-2007

	2005-2006	Cotisation 1,00 \$	Cotisation 1,50 \$
REVENUS			
Cotisations	59 220,00 \$	71 670,00 \$	107 505,00 \$
Instances	8 000,00 \$	7 500,00 \$	6 000,00 \$
Congrès		4 500,00 \$	3 600,00 \$
Camps de formation		3 000,00 \$	2 400,00 \$
Spéciales		- \$	- \$
Dons	2 500,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Projets spéciaux	3 500,00 \$	- \$	- \$
Avances de fonds		- \$	- \$
Activités de financement		- \$	- \$
Totaux	73 220,00 \$	81 170,00 \$	115 505,00 \$
DÉPENSES			
Fonds d'entraide		- \$	5 375,25 \$
Information	11 750,00 \$	11 500,00 \$	16 250,00 \$
Ultimatum et Ultimatum express	10 500,00 \$	9 000,00 \$	6 750,00 \$
Revue Ultimatum	- \$	- \$	6 000,00 \$
Matériel d'information	750,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Traduction	0,00 \$	- \$	750,00 \$
Documentations & références	500,00 \$	500,00 \$	750,00 \$
Instances	16 000,00 \$	16 500,00 \$	18 000,00 \$
Congrès		7 500,00 \$	8 000,00 \$
Camps de formation		5 000,00 \$	5 000,00 \$
Comités et CIR/Conseil de coordination		4 000,00 \$	5 000,00 \$
Mobilisation	7 500,00 \$	6 500,00 \$	9 000,00 \$
Tournées & représentations	6 500,00 \$	6 000,00 \$	8 000,00 \$
Matériel pour les actions	1 000,00 \$	500,00 \$	1 000,00 \$
Bureau	6 600,00 \$	6 400,00 \$	7 500,00 \$
Loyer	3 600,00 \$	3 600,00 \$	3 600,00 \$
Taxes municipales	700,00 \$	250,00 \$	250,00 \$
Assurances	1 800,00 \$	1 900,00 \$	1 900,00 \$
Fournitures	500,00 \$	650,00 \$	750,00 \$
Informatique	- \$	- \$	1 000,00 \$

	2005-2006	Cotisation 1,00 \$	Cotisation 1,50 \$
Administration	3 000,00 \$	3 100,00 \$	3 200,00 \$
Vérifications comptables	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Frais de caisse	500,00 \$	600,00 \$	700,00 \$
Communications	5 320,00 \$	5 450,00 \$	7 800,00 \$
Bell & Bell mobilité	3 500,00 \$	3 500,00 \$	4 000,00 \$
CNW Telbec	800,00 \$	800,00 \$	1 600,00 \$
Poste	100,00 \$	150,00 \$	200,00 \$
Internet et Site	920,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Système de communication Pan-Assé		- \$	1 000,00 \$
Employée	26 000,00 \$	27 500,00 \$	27 500,00 \$
Conseils régionaux	3 000,00 \$	6 000,00 \$	8 000,00 \$
CRAM		2 000,00 \$	2 000,00 \$
CASSEÉ		2 000,00 \$	2 000,00 \$
Grand CRAAL		2 000,00 \$	2 000,00 \$
Nouveau Conseil régional		- \$	2 000,00 \$
Divers	300,00 \$	- \$	2 000,00 \$
Subventions	300,00 \$	- \$	2 000,00 \$
Projets spéciaux	- \$	- \$	- \$
Autres	- \$	- \$	- \$
Totaux	79 470,00 \$	82 950,00 \$	104 625,25 \$
Surplus/(Déficit)	(6 250,00 \$)	(1 780,00) \$	10 879,75 \$

Annonces du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport¹

Plan d'investissements universitaires 2006-2011

PLUS DE 824 MILLIONS DE DOLLARS SERONT INVESTIS D'ICI 2011 POUR ASSURER LA QUALITÉ DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE

Québec, le 14 août 2006. — Le gouvernement du Québec investira plus de 824 millions de dollars d'ici 2011 dans le réseau des universités. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier. « Cet investissement, qui s'ajoute à l'injection, cette année, de plus de 2 milliards de dollars dans l'ensemble du réseau universitaire, renforcera la position des établissements québécois sur l'échiquier mondial du savoir », a déclaré le ministre Fournier.

Cette annonce découle du Plan quinquennal d'investissements universitaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. L'aide gouvernementale permettra de financer le maintien des actifs des établissements universitaires, auquel seront consacrés 579,6 millions de dollars, de soutenir le développement informatique des établissements (70 M\$), d'appuyer de nouveaux projets de construction (77,8 M\$), d'investir dans les infrastructures de recherche (81,9 M\$) et de compléter des projets autorisés antérieurement (14,9 M\$).

« Cet investissement majeur est une illustration concrète de l'importance que le gouvernement du Québec accorde à l'éducation. Dans le contexte des mesures visant à maintenir l'équilibre budgétaire, cet effort est considérable. Nous aidons les universités à offrir aux étudiantes et aux étudiants de toutes les régions une formation répondant aux standards les plus élevés. Investir dans l'essor du savoir, et donc dans l'enseignement supérieur, constitue l'une des meilleures garanties pour un Québec prospère et ouvert sur le monde », a conclu M. Fournier.

Il est à noter que cet investissement s'ajoute au montant de 320 millions de dollars annoncé plus tôt cette semaine pour le financement des cégeps et des universités d'ici 2009.

Réinvestissement en éducation postsecondaire dès 2006-2007

LE MINISTRE JEAN-MARC FOURNIER ANNONCE 320 MILLIONS DE DOLLARS

Québec, le 8 août 2006. — Le ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, a annoncé aujourd'hui au cours d'un point de presse que le gouvernement du Québec réinvestit 320 millions de dollars dans les réseaux de l'éducation postsecondaire. « Les universités profiteront d'un financement additionnel de 240 millions de dollars d'ici 2008-2009, tandis que les cégeps pourront compter sur des ressources supplémentaires de 80 millions de dollars d'ici 2008-2009 également », a déclaré M. Jean-Marc Fournier.

Le ministre a souligné que le gouvernement respecte ainsi ses engagements électoraux envers les universités et les cégeps. Ceux-ci disposeront respectivement de 90 et 30 millions de dollars dès 2006-2007 et il en sera de même en 2007-2008. À compter de 2006-2007, ce sont des montants de 60 millions de dollars pour les universités, et 20 millions de dollars pour les cégeps, qui seront

¹ Source : Site Internet du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, section "Communiqués de presse" : <http://www.mels.gouv.qc.ca/CPRESS/Cprsmenu.htm>

ajoutés à leur base budgétaire.

Cette initiative du gouvernement s'inscrit dans la démarche d'ensemble qui l'a conduit, au cours des trois dernières années, à tenir une commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, à convenir avec les partenaires québécois de l'enseignement supérieur d'une Déclaration commune sur la nécessité d'un réinvestissement fédéral substantiel et récurrent en éducation postsecondaire, de même qu'à inviter ses partenaires fédéral et provinciaux à en venir à un consensus sur la contribution fédérale à ce chapitre.

« Notre gouvernement a toujours fait de l'éducation une véritable priorité. Cette priorité se concrétise, encore une fois aujourd'hui, par cet investissement majeur », a conclu M. Jean-Marc Fournier.

Réinvestissement du gouvernement du Québec : 320 millions de dollars en éducation postsecondaire

UNIVERSITÉS

Réinvestissement 2006-2009 en millions de dollars						
Type	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	TOTAL
Récurrent			60	60	60	240
Non récurrent			30	30		
Total			90	90	60	
Comparaison avec l'engagement électoral 2004-2009 en millions de dollars						
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	TOTAL
Total	30	40	50	60	60	240

Réinvestissement 2006-2009 = 240 M\$ = engagement électoral 2004-2009

CÉGEPs

Réinvestissement 2006-2009 en millions de dollars						
Type	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	TOTAL
Récurrent			20	20	20	80
Non récurrent			10	10		
Total			30	30	20	
Comparaison avec l'engagement électoral 2004-2009 en millions de dollars						
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	TOTAL
Total	10	15	15	20	20	80

Réinvestissement 2006-2009 = 80 M\$ = engagement électoral 2004-2009

Relever le défi de la qualification et de l'accessibilité dans toutes les régions

LE MINISTRE JEAN-MARC FOURNIER REND PUBLIC LE PLAN DE RAPPROCHEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Montréal, le 12 juin 2006. — Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, a rendu public le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique. Ce plan ouvre trois chantiers dans des champs d'action complémentaires. Il est assorti d'une enveloppe de 26 millions de dollars sur trois ans et prévoit des initiatives partenariales, des projets régionaux de reconnaissance des acquis et des expérimentations de *Cégep en réseau*. Enfin, il donne un rôle important aux tables régionales interordres pour une meilleure concertation et une coordination accrue des actions.

« Le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique vise à relever les défis de l'accessibilité et de la qualification dans des contextes de déclin démographique et d'une demande importante de main-d'œuvre diplômée en formation professionnelle et technique », a affirmé le ministre.

Ainsi, trois chantiers de travail sont mis en place. Ils porteront sur :

- le rapprochement entre les établissements de la formation professionnelle et de la formation technique et la concertation régionale;
- le rapprochement des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique et l'organisation de la formation;
- le rapprochement avec le milieu du travail.

Ces chantiers s'inscrivent dans le respect des missions et réglementations respectives des commissions scolaires quant à la formation professionnelle et des cégeps quant à la formation technique. « En travaillant sous ces trois angles de rapprochement, le gouvernement pose un geste important pour maintenir l'accessibilité à la formation. En outre, il donne aux régions la latitude nécessaire pour répondre avec efficacité à leurs besoins particuliers. De plus, il va faciliter le cheminement des étudiants d'un ordre d'enseignement à l'autre, sans dédoublements de formation, comme cela est souhaité depuis longtemps », a ajouté M. Fournier. Ainsi, 1,5 million de dollars sur trois ans seront consacrés à des projets commissions scolaires — cégeps pour la création de passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique.

Un rôle central pour les tables régionales interordres

Dans le cadre du Plan de rapprochement, les tables régionales interordres sont appelées à jouer un rôle central. Leurs mandats consisteront notamment à préparer des plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation et à soutenir les initiatives partenariales de rapprochement, la mise en commun de services ainsi que le partage d'expertise et d'infrastructures. Un budget transitoire de démarrage de 15 millions de dollars est prévu sur une période de trois ans. Rappelons que le gouvernement avait déjà convenu avec les partenaires et les réseaux de l'éducation de relancer ces tables.

Un soutien à des projets porteurs

Par ailleurs, chacune des quatre initiatives partenariales recevra un soutien financier de 150 000 \$

par année pour une période de deux ans. Ces projets sont d'excellents exemples de rapprochement de la formation professionnelle et de la formation technique. Ils peuvent donc être une source d'inspiration pour d'autres initiatives. Les projets retenus répondent aux critères fixés par le Comité de liaison de l'enseignement secondaire et de l'enseignement collégial et sont situés dans les régions de Lanaudière, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De plus, un budget de 1,7 million de dollars sur deux ans est prévu pour la réalisation de cinq expérimentations dans le cadre du projet *Cégep en réseau*. Ce projet vise à favoriser le maintien de l'accessibilité à la formation dans les programmes à faible clientèle par la mise sur pied de nouvelles approches pédagogiques axées sur la mise en réseau et la télécollaboration entre les enseignants et les élèves d'établissements différents.

Enfin, 2 millions de dollars par année pendant trois ans seront consacrés à la réalisation de projets d'organisation régionale de services interordres de reconnaissance des acquis et des compétences. Ces projets visent à favoriser le retour aux études des personnes désireuses de poursuivre leur formation à un niveau supérieur en facilitant la reconnaissance de leurs compétences professionnelles et personnelles.

Le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique peut être consulté à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca

Réflexion sur la plate-forme de revendications

Par le Conseil exécutif

La plate-forme de revendications proposée par le Conseil de Coordination semble a priori éloignée des revendications adoptées par le Congrès annuel. Il était impératif de préciser les grands axes afin d'avoir un plan d'action national cohérent tout en étant simple : la réappropriation du plan d'action par les étudiantes et les étudiants est centrale. Certes, des choix ont été privilégiés pour synthétiser la campagne, d'où la proposition du Conseil de Coordination. Il fallait avant tout distinguer les revendications pour lesquelles découle le plan d'action, des revendications globales de l'ASSÉ.

Quelques considérations

Disparités au niveau national

La première considération d'importance résulte des différences au niveau universitaire/cégep et des grands centres urbains versus les régions. Par exemple, est-ce stratégique de demander spécifiquement une baisse de la moyenne cible alors que l'exode est lourd de conséquences pour les régions?

Luttes locales

Un plan d'action national, c'est inévitablement la mise en commun des problématiques locales. Or, il faut pourtant avoir le recul nécessaire pour comprendre que toutes les luttes locales ne doivent pas pour autant être partie intégrante de la campagne nationale. Ceci étant dit, il serait irréaliste de croire que l'ASSÉ peut imposer un plan d'action dans les associations étudiantes; il faut par conséquent être à l'affût des enjeux locaux pour bien "sizer" ce qui est d'actualité.

Comités

Le travail des Comités à l'élaboration du plan d'action est primordial. L'été étant avancé, on ne peut aujourd'hui décider d'un revirement drastique qu'en en considérant les conséquences négatives. Non seulement les Comités doivent-ils pouvoir être en mesure de suivre la cadence, mais surtout, il faut les considérer au centre de la réussite du plan d'action.

Les choix du Congrès

Il faut rappeler que le Congrès extraordinaire ne peut en aucun revenir sur une décision antérieure. Ainsi, le plan d'action se doit de n'être que des précisions, même si elles sont majeures, à ce qui a été adopté au Congrès annuel (ce qui était très vague, soit dit en passant). Au-delà de ce qui a été formellement adopté, un consensus se dégagait à l'effet d'interpréter les débats au Congrès annuel comme une volonté de remettre à l'ordre du jour le volet "qualité" de l'éducation.

Des questionnements

Plusieurs réflexions sous-jacentes aux propositions du Conseil de Coordination n'ont pourtant pas été résolues; d'où, d'ailleurs, la nécessité de convoquer un Congrès extraordinaire afin

que les associations étudiantes locales définissent leurs besoins et concrétisent leurs mandats.

Le plan d'action doit-il refléter une campagne sur deux ans, avec des revendications et une escalade des moyens de pression étalée sur la même période de temps?

Le Conseil de Coordination semblait s'accorder sur la nécessité d'apporter à nos campagnes une vision sur deux ans. Néanmoins, le renouvellement étudiant constant faisait croire qu'il serait plus important, pour l'instant, de s'en tenir à un plan d'action classique bien qu'il faille se donner les moyens de mener à terme les revendications (par exemple : envisager une grève en 2007-2008 pour la gratuité scolaire afin de contrer un dégel des frais de scolarité).

Doit-on axer les revendications vers un gain pragmatique ou s'en tenir à une vision globale en misant sur des gains davantage locaux?

De ce questionnement émerge entre autres le débat d'une revendication portant sur l'« abolition des frais » versus l'« abolition de la hausse des frais ». D'un côté, de pouvoir clore une campagne en ayant des revendications satisfaites pourrait nous permettre de canaliser nos forces. D'un autre côté, la force de l'ASSÉ est certainement ses revendications où transparaît son analyse sociale.

Quelques explications

Pour un financement public exclusif.

Le gouvernement a, cet été, annoncé un réinvestissement dans le réseau de l'éducation : 320 millions sur trois ans (dont 80 millions pour les cégeps et 240 millions pour les universités); 840 millions pour les infrastructures. Somme dérisoire compte tenu des besoins en éducation, elle est en plus ponctuelle, donc non récurrente. C'est d'une part pour cibler ce besoin de financement massif de l'éducation que sont regroupées sous cette bannière les revendications. D'autre part, il est intéressant de miser, à l'heure actuelle, sur le caractère collectif des sources de financement.

Abolition des frais dans une perspective de gratuité scolaire

Les débats sur la formulation de cette revendication ont été houleux : les uns, par exemple, voulaient se restreindre à la « hausse des frais », les autres y rajouter la revendication de la diminution des frais de scolarité et les autres préféraient la formule telle qu'adoptée. Il semblait, pourtant, impératif de rajouter la revendication de la gratuité scolaire pour l'importance de la chose, mais également pour unifier le plan d'action annuel en y adjoignant le mandat de mobilisation sur celle-ci adoptée au Congrès annuel.

Inévitablement, l'année sera chargée d'une mobilisation sur quelques campus contre l'augmentation des frais afférents. Le choix de l'inclure dans le plan d'action national est pourtant avant tout motivé par l'importance de préparer la mobilisation contre un éventuel dégel des frais de scolarité.

Accessibilité et amélioration des ressources et services

Dans la proposition de plate-forme adoptée au Congrès annuel, plusieurs revendications sont

centrées sur la qualité de l'éducation, notamment en ce qui a trait aux bibliothèques. L'esprit de cette proposition est essentiellement de miser sur cet axe « qualité », tout en y incluant les spécificités locales : par exemple, les services à améliorer sont-ils plutôt au niveau de la bibliothèque ou des laboratoires de science? Il apparaissait intéressant, en plus, d'élargir à l'ensemble des services professionnels tels les Aides Pédagogiques Individuelles, les bibliothécaires, les psychologues.

Éducation indépendante des intérêts du privé

Année après année, plusieurs associations étudiantes luttent contre les entreprises privées sur leur campus. L'annonce sur les passerelles DEP-DEC de cet été vient d'ailleurs confirmer l'ampleur de la problématique de l'ingérence des entreprises privées dans le réseau de l'éducation. Depuis quelques années, et c'est parfaitement le cas avec les passerelles DEP-DEC, les annonces gouvernementales pour un réinvestissement annoncent plutôt des sommes qui facilitent l'entrée massive du privé sur les campus. Il apparaissait primordial d'inclure cette revendication dans le plan d'action question de mettre un frein à cette privatisation en tentant de couper court aux nouvelles orientations ministérielles.

Si les campagnes contre les services alimentaires privées sont certes primordiales, la formulation de la revendication se voulait avant tout centrée vers le caractère pédagogique de l'ingérence du privé. Les luttes locales pour la réappropriation des services par les étudiants et les étudiantes sont vitales, mais au niveau national, le besoin criant de dénoncer l'ingérence sournoise dans les cursus académiques des entreprises motive ce choix.

En conclusion

Les avantages de cette formulation de la plate-forme est que le plan d'action sur la situation socio-économique des femmes pourrait très bien partir d'une analyse genrée de ces revendications (frais de scolarité et endettement des femmes; services de garde). La volonté de remettre la gratuité scolaire à l'avant-plan tel qu'il a été décidé au Congrès annuel est également respectée. D'autre part, on respecte toujours l'esprit de la campagne « Un réinvestissement, pas n'importe comment » en y incluant le travail des Comités : la recherche sur la gratuité scolaire du comité ad hoc et celle sur le financement du Comité recherche et réflexion. L'idée d'articuler la plate-forme de cette façon est motivée par le besoin d'un réinvestissement en éducation pour assurer son accessibilité et sa qualité. C'est la vision sociale qu'on y porte qui se doit d'être changée : pour un financement public, et non privé (autant individuel par l'augmentation des frais de scolarité que par l'ingérence des entreprises privées). Mais on ne peut demander un réinvestissement sans préciser la nature de nos besoins : voilà où intervient la revendication sur l'accessibilité et l'amélioration des ressources et services.

Réflexion sur la plate-forme de revendications

Par le Conseil exécutif de l'AFESH-UQAM

Fini la dérive, passons à l'offensive!

Depuis plusieurs années, le système d'éducation post-secondaire subit une dangereuse et houleuse dérive. Les investissements ont brillé par leur absence, les menaces de hausses pleuvent, les coupures dans les ressources, les services et les départements s'accumulent, le spectre du dégel refait surface (notamment chez les jeunes libéraux), les lois matraques et anti-syndicales nous assaillent de toute part et le gouvernement provincial ne cesse de faire passer ses projets de lois sous le couvert du bâillon. De plus, marginalisés, recevant moins de subventions, continuellement en recherche de financement et donc en perpétuelle gestion de crises, les mouvements sociaux ne sont plus aussi combatifs qu'ils l'ont longtemps été. Ils ne sont plus sur le pied de guerre, en mesure de passer à l'offensive et ont donc de la difficulté à avancer. Considérant la fin du mandat du Parti libéral du Québec (PLQ), une brèche s'ouvre à nous. Les élections approchent et tous les partis vont chercher à rallier la population étudiante à leur plate-forme en mettant l'éducation à l'avant-plan et en faisant d'elle une priorité. Les libéraux se sont déjà calmés et en sont à la distribution des bonbons. Saisissons donc cette accalmie et cette brèche pour passer à l'offensive. Le temps est venu de mettre fin à la dérive!

Au Congrès annuel d'avril 2006 de l'ASSÉ, nous nous sommes doté-e-s d'une large plate-forme de revendications qui dressaient un portrait global de ce qui anime les associations étudiantes membres et non membres. L'AFESH-UQAM propose ici une plate-forme qui marque notre passage à l'offensive par l'entremise de revendications pouvant servir de levier à la mobilisation de l'ASSÉ. Fini la dérive, passons à l'offensive!

Pour des revendications précises et priorisées

L'AFESH a travaillé tout l'été à l'articulation du plan d'action adopté et plusieurs constats allaient de soi : il était trop vague, trop large, l'éparpillement semblait inévitable, il devait être éclairé et clarifié. Au fil de nos discussions et prenant acte de notre réalité uqamienne, nous nous sommes entendu-e-s sur le fait qu'il fallait tout d'abord limiter la plate-forme de revendications : nous en avons énoncé trois (3). Bien que cela ne soit pas une règle absolue, il est clair que plus il y a de revendications, plus on en oublie; plus la plate-forme s'en trouve diluée et plus difficile à articuler. Notre réflexion a donc cherché à préciser nos revendications, d'une part, et d'autre part à établir un ordre de priorité dans celles-ci. Lorsque les revendications sont moins nombreuses, mais qu'elles sont claires et bien articulées, la mobilisation se fait beaucoup plus facilement.

Ne voulant pas d'une plate-forme nationale trop floue à articuler au niveau local, nous avons préféré présenter des revendications qui ont la qualité d'être suffisamment précises pour permettre l'atteinte de gains concrets et suffisamment souples pour permettre les initiatives locales adaptées aux enjeux locaux. Soulignons également qu'il est toujours plus difficile d'être récupéré lorsque nos revendications sont plus précises.

À l'intérieur de la plate-forme adoptée lors du Congrès annuel, il n'y avait rien non plus de

priorisé : il est nécessaire de faire des choix d'objectifs concrets, envisageables et réalisables et c'est ce que la proposition de plate-forme de revendications de l'AFESH offre, contrairement à celle présentée par le Conseil de Coordination (CoCo) qui poursuit le flou déjà adopté. Nous ne pouvons pas lutter sur plusieurs fronts sur des enjeux qui n'ont pas de cohésion. Nous le répétons, il faut faire des choix. Après avoir consacré ces dernières années à militer pour une meilleure accessibilité à l'éducation post-secondaire, le choix que nous avons fait a été celui de nous tourner vers la qualité de l'éducation. Loin de nous l'idée de mettre l'accessibilité de côté, nous considérons que l'enjeu de la qualité de l'éducation a été quelque peu négligé et qu'il mérite d'être remis à l'avant-scène.

Tout le sens de la plate-forme de revendications que nous présentons prend appui sur la nécessité maintes fois soulignée qu'il faut de l'argent dans le système d'éducation. Toutefois, voyant le gouvernement et les administrations de nos institutions respectives investir l'argent où elles le désirent (bref, n'importe où, notamment dans la dette), il serait bête de notre part de nous limiter à demander de l'argent sans indiquer où nous voulons qu'elle soit investie. Toutefois, soyons clair-e-s, nous ne mettons pas le réinvestissement à l'avant-plan, bien qu'il soit nécessaire. En effet, nos revendications concrètes gagnées vont mener inévitablement à un réinvestissement.

En ce qui a trait à la durée de vie de la plate-forme qui sera adoptée, nous croyons qu'il est impératif de ne pas planifier à l'avance sa portée. Projeter sur deux ans une plate-forme serait s'aventurer trop loin. Nous ne pouvons pas plus anticiper le déclenchement d'une grève. Celle du printemps 2005 n'avait pas été planifiée, elle s'est imposée d'elle-même et a été le fruit d'une longue escalade de moyens de pression. On peut planifier des dates de tenues de manifestations, mais on ne peut prévoir ni l'avenir ni le contexte prochain. Il faut faire des moyens de pression conséquents à notre volonté de passer à l'offensive, tout en envisageant la possibilité d'un dégel à l'intérieur d'une plate-forme d'un an.

Quelques éléments de conjoncture à prendre en considération

L'année qui s'en vient sera vraisemblablement marquée, du côté du gouvernement québécois, par des élections. Nous expliciterons davantage, mais il est d'entrée de jeu important de souligner que cela offre une « période préélectorale favorable aux pressions revendicatrices, en particulier dans une situation où aucun des partis dominants n'est assuré de la victoire » (même si...), tel que Christian Pépín et François Baillargeon l'ont écrit dans un texte envoyé sur ASSÉ-Support au cours de la semaine. Ils ajoutaient du même souffle qu'il ne faut pas sous-estimer notre rapport de force puisque l'ASSÉ est une « organisation de syndicalisme de combat dotée de davantage de membres et de moyens qu'avant la grève. » Nous l'avons évoqué ci-haut et nous y reviendrons, mais il est important de souligner que la menace du dégel plane à l'horizon et que cela est à ne pas négliger.

Projet de proposition de plate-forme

Pour l'abolition des frais de toute autre nature (TAN) dans une perspective de gratuité scolaire.

Dans le forum de l'ASSÉ, plusieurs étudiantes et étudiants d'associations membres et non-membres de cégeps ont souligné la menace de hausse de frais généraux (ou frais afférents... bref tous les frais appelés « champignons ») à laquelle elles et ils faisaient face. Nous nous sommes donc intéressé-e-s à la question étant donné que, comme vous le savez peut-être, le Conseil d'administration

de l'UQAM et son recteur Roch Denis (également, président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec) menacent de hausser les frais afférents de 100 \$ par session. Notons que la très grande majorité des institutions universitaires du Québec ont présenté des budgets déficitaires (UQAM : 22 millions de dollars; UdeM : 19 millions de dollars; McGill : 17 millions de dollars; Laval : 8,8 millions de dollars; Sherbrooke : 11 millions de dollars¹) et que cela a pour effet qu'elles menacent de hausser les frais afférents de leurs étudiantes et étudiants afin d'éponger ces déficits.

Pourquoi n'avons-nous pas proposé une revendication qui interpellerait les frais de scolarité? Parce que ce sont les « Frais de tout autre nature » (TAN) qui sont menacés et parce qu'ils touchent les étudiantes et les étudiants tant des cégeps que des universités. Ces frais poussent comme des champignons, c'est-à-dire qu'ils poussent n'importe où, n'importe quand, sous des noms toujours plus originaux les uns que les autres.

Bien entendu, l'abolition des frais de toute autre nature n'est pas une revendication de gratuité scolaire à proprement parler, mais tout de moins, elle représente un premier pas vers elle. Il faut se le dire, nous ne sommes pas encore rendus à la gratuité scolaire et nous n'y sommes pas encore prêt-e-s : il y a un contexte actuel et il ne faut pas se fermer les yeux devant lui. Des objectifs précis qui se transformeront à terme en gains concrets, cela nous apparaît comme la meilleure stratégie à suivre. L'abolition des frais de tout autre nature s'avère ainsi être à la hauteur de nos moyens : c'est un objectif réalisable dans la mesure où viser dès maintenant l'atteinte de la gratuité scolaire mènerait à une dilution de nos forces.

Pour une baisse de la moyenne cible (ratio professeur-e/étudiant-e) par l'embauche de professeur-e-s.

Bien que cette proposition puisse apparaître a priori un enjeu de nature universitaire (et bien qu'il ne soit pas mal, en soi, de parler de dossiers strictement universitaires de temps à autre, même au national), il n'en est rien. En effet, nous croyons que le concept de moyenne cible (autrement connu sous le nom « ratio professeur-e/étudiant-e ») s'applique autant au milieu collégial qu'au milieu universitaire. Le système d'éducation post-secondaire se trouve devant un manque à gagner important et, pour équilibrer sa situation financière, il coupe : il le fait en coupant dans les départements (en prenant ici l'exemple des universités), restreignant considérablement, du même coup, le jeu nécessaire qui permettait l'embauche de nouveaux et de nouvelles professeur-e-s. En ayant moins de professeur-e-s, cela a pour effet de faire grossir les classes de façon à ce qu'il y ait plus d'étudiantes et d'étudiants pour un-e seul-e même enseignant-e et cela ouvre également la porte à l'embauche massive de chargé-e-s de cours (au cégep et à l'université). Ainsi, il est plus que nécessaire d'embaucher davantage de professeur-e-s et de baisser la moyenne cible qui ne cesse d'augmenter et qui engendre un gonflement des classes. Il va de soi que cette situation remet en question la qualité de l'éducation; enjeu, répétons-le, qui est au cœur de la plate-forme de revendications proposée par l'AFESH.

Pour l'accessibilité et l'amélioration des ressources et services académiques.

Nous l'avons déjà souligné, le sous-financement chronique en éducation post-secondaire a entraîné les institutions collégiales et universitaires à présenter des budgets déficitaires. Du même

1 Radio-Canada.ca, émission La Tribune/Maisonnette en direct, Le 2 juin 2006, « Les universités en déficit », <http://www.radio-canada.ca/radio/maisonnette/02062006/73803.shtml>.

souffle, elles ont restructuré leurs ressources et leurs services académiques en réduisant leur accessibilité et en exigeant des frais ou en augmentant ceux-ci pour permettre leur utilisation. Les effets de cette restructuration sont nombreux : il manque de livres dans les bibliothèques, elles sont moins bien entretenues, les livres sont endommagés, les heures d'ouverture ont été réduites considérablement, pour ne pas dire charcutées (nous parlons même de fermetures durant les journées de fins de semaines par exemple); les locaux de musique sont moins accessibles et certains frais sont apparus; les laboratoires informatiques ouvrent plus tard et ferment plus tôt. Du côté des arts, le constat est le même : le matériel artistique coûte cher, le coût des livres est élevé, les locaux sont moins accessibles (à titre d'exemple, les étudiants et étudiantes qui préfèrent travailler sur leur projet durant la nuit ne peuvent pas le faire).

Cette revendication pour l'accessibilité et l'amélioration des ressources et services académiques est un passage d'une position défensive à une position offensive dans une même revendication. Nous avons voulu que l'énoncé de cette revendication soit suffisamment large pour s'adapter aux contextes et enjeux locaux tout en étant mobilisatrice.

Une réforme progressiste de l'AFE

Malgré certaines dissensions au sein de l'exécutif, la voie d'une revendication qui aurait été dans le sens d'une réforme progressiste de l'Aide Financière aux Études (AFE) n'a pas été retenue. Le désir d'écarter l'AFE marque entre autres choses une intention de notre part de ne pas nous faire récupérer par le jeu du néo-libéralisme qui propose d'une part le dégel des frais et d'autre part l'amélioration de l'AFE; ce jeu du compromis donnant donnant qui considère que c'est au tour des étudiantes et des étudiants « de faire leur part » tout en protégeant les moins nanti-e-s (la charité néo-libérale). « De cette manière, indiquait Jean-Marc Fournier, Ministre de l'Éducation, nous pouvons financer nos universités sans compromettre l'accès à celle-ci aux pauvres qui bénéficient d'une meilleure aide grâce à nos investissements ».

La politique provinciale et fédérale, les élections et la perspective d'un dégel

L'AFESH croit qu'il faut rester concentrer sur la perspective du dégel qui n'a jamais été aussi près de nous; approche d'une élection générale provinciale oblige. La prévisibilité de l'acte est tracée depuis bientôt deux ans. Spéculons politiquement : le Parti Québécois (PQ) est incapable de rallier la population à son projet de société (la souveraineté, devons-nous le mentionner) tandis que Québec solidaire (QS) gruge du vote progressiste. Qu'arrivera-t-il à ce moment? Il apparaît clair que le PLQ se faufile alors pour un deuxième mandat (conservant au moins 60 % d'insatisfaction populaire). Lors du congrès de novembre 2004 de ce dernier parti, il ne faut pas oublier qu'il y a eu un engagement qui allait dans le sens de ne plus promettre un gel des frais. De plus, rappelons-nous que le discours « mainstream » (un peu avant, pendant, et surtout après la grève) s'est lentement rallié à l'idée d'un dégel que l'on qualifie parfois « d'intelligent » (de lucide?). En obligeant le gouvernement à réinvestir (et à investir de façon récurrente) dans les cégeps et les universités, nous délégitimons un dégel. En effet, pourquoi dégeler si le gouvernement finance adéquatement?

En ce qui concerne les transferts fédéraux, les perspectives de gains sont plutôt près d'être nulles. Stephen Harper priorise très clairement l'industrie militaire et certaines provinces, dont l'Ontario, ne reconnaissant même pas le concept de déséquilibre fiscal. Notons au passage qu'il nuit

sans grande surprise au Conseil de la fédération qui, dans ses vaines tentatives, tente d'obtenir un consensus bidon. Sur ce point, laissons donc les Fédérations étudiantes s'embourber, elles qui semblent vouloir travailler ardemment sur ce dossier...de toute façon, qui veut avoir Jean Charest comme partenaire de négociation?

La passerelle DEP-DEC

Ne nous sentant pas en mesure de proposer une quelconque revendication qui porterait sur les passerelles DEP-DEC (officiellement connu sous le nom de *Plan de rapprochement en matière d'enseignement professionnel et technique*), l'AFESH a préféré ne rien présenter à l'intérieur de sa plate-forme de revendications. Toutefois, cet enjeu nous apparaît fort important, notamment parce qu'il livre l'éducation aux intérêts privés, aux intérêts du marché du travail. Ainsi, il va de soi que nous sommes ouverts à une proposition qui traiterait de la question de la passerelle DEP-DEC et nous invitons ceux et celles qui maîtrisent bien ce dossier à proposer une revendication qui irait dans ce sens. En terminant, reprenant un questionnement de Normand Thériault paru dans *Le Devoir*, il en est à se demander (même si la réponse peut parfois sembler évidente) où nous en sommes rendus : "à produire des "outils", pensés pour un univers de production où la performance est la seule norme, ou des êtres complets, capables d'une réflexion globale? Toute réponse, concluait-il, indique le projet qu'a une société pour sa jeune génération²."

Le privé dans le système d'éducation

Nous croyons que la lutte contre la présence d'intérêts privés dans le système d'éducation post-secondaire passe d'abord et avant tout par une offensive en faveur d'un réinvestissement massif. Plutôt que de lutter de façon particulière contre la présence grandissante d'intérêts privés, il nous apparaît plus efficace, à terme, de lutter pour un réinvestissement. Pour faire changer cette tendance lourde, vaut mieux nous attaquer directement à la source du problème : le manque criant d'investissements. Mentionnons également qu'une lutte contre la présence d'intérêts privés serait plus facile à articuler dans les institutions collégiales puisque la présence se fait de façon plus remarquée, contrairement à la situation dans les institutions universitaires. Enfin, il est à noter que nous considérons qu'il faut de la nouveauté : en ce sens, refaire la campagne « À grands coups de botte, le privé à la porte! » n'est pas la bonne stratégie. Nous parlons souvent de diversité des tactiques, n'oublions pas de faire la diversité des campagnes de revendications.

La campagne et le plan d'action femmes

En complément à la plate-forme de revendications de l'AFESH, nous avons ajouté une proposition qui suggère la tenue d'une campagne d'éducation populaire sur la condition socio-économique et la conciliation étude-familles. Comme le présent Congrès extraordinaire ne doit que préciser ce qui a été adopté lors du congrès annuel, nous présentons cette proposition qui n'est pas une revendication, en ce sens qu'elle ne revêt pas de caractère offensif a priori. En fait, nous croyons qu'une campagne bien menée cette année permettra de dégager une revendication claire dans les prochains congrès. Une telle revendication pourra alors être offensive.

2 Normand Thériault, « Penser, un sport extrême (bis) » dans *Le Devoir*, édition du samedi 12 et dimanche 13 août 2006, page F1.

L'AFESH considère que ça ne doit pas être exclusivement le Comité femmes qui travaille cet enjeu de la condition socio-économique et la conciliation étude-familles puisque c'est un enjeu au même titre que tous les autres pour lesquels nous luttons. N'attendons pas de voir ce que le Comité femmes va produire : le Comité journal doit être mis à contribution (un *Ultimatum* spécial sur la condition socio-économique et la conciliation étude-familles?), le Comité recherche et réflexion aussi et c'est à chacune des associations membres et non membres de réfléchir à la question et de participer au plan d'action. À ce propos, nous manifestons notre volonté, à long terme, de joindre les deux plans d'action (plan d'action et plan d'action femmes) pour n'en faire qu'un seul. Pour le moment, comme les revendications femmes sont toujours menacées d'être mises de côté, nous avons peur de les inclure au plan d'action. Éventuellement, nous devons toujours avoir une revendication femmes dans notre plate-forme de revendications et agir offensivement en ce sens dans notre plan d'action.

Conclusion

En résumé, la plate-forme de revendications de nous proposons conjugue précision et priorité, contrairement à ce qui avait été adopté au Congrès annuel et contrairement à la proposition de plate-forme déposée par le CoCo qui, nous le croyons, ne parvient pas à être suffisamment concrète et ne priorise pas de façon claire une lutte par rapport à une autre (elle s'éparpille encore trop). Ce que nous présentons veut profiter de la brèche ouverte en raison de la fin du mandat des libéraux pour exiger (1) une abolition des frais de toute autre nature dans une perspective de gratuité scolaire, (2) une baisse de la moyenne cible (ratio professeur-e/étudiant-e) par l'entremise de l'embauche de nouveaux et de nouvelles professeur-e-s de même (3) qu'une plus grande accessibilité et une amélioration des ressources et services académiques. L'accent est mis, cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises, sur la qualité de l'éducation. Le mot d'ordre de notre plate-forme de revendications est simple : Fini la dérive, passons à l'offensive!

Propositions

Procédures

1. Le Conseil exécutif propose François Bélanger à l'animation et Valérie Soly au secrétariat.
2. Le Conseil exécutif propose au Congrès un caucus procédures de 20 minutes avec trois groupes de discussion.

Plate-forme de revendications

1. Le Conseil de Coordination propose la plate-forme de revendications suivante :
Pour un financement public exclusif :
 - 1- Pour l'abolition des frais dans une perspective de gratuité scolaire.
 - 2- Pour l'accessibilité et l'amélioration des ressources et services.
 - 3- Pour une éducation indépendante des intérêts du privé.
2. L'AFESH-UQAM propose la plate-forme de revendications suivante :
Fini la dérive passons à l'offensive :
 - 1- Pour l'abolition des frais de toute autres natures (TAN) dans une perspective de gratuité scolaire.
 - 2- Pour une baisse de la moyenne cible (ratio professeur-e/étudiant-e) par l'embauche de professeur-e-s.
 - 3- Pour l'accessibilité et l'amélioration des ressources et services académiques.

Plan d'action

1. Le Conseil exécutif propose une plénière d'une heure au point "3.1 Plénière femmes".
2. Le Conseil exécutif propose une plénière d'une heure au point "3.2 Plénière réinvestissement".
3. Le Conseil de Coordination propose le plan d'action suivant :

22 juillet – 19 août

- Finalisation des préparatifs pour la rentrée (entre autres propositions de plan d'action (PA), de plate-forme (PF) et d'ultimatum (U) à soumettre aux associations locales)

20 août – 15 septembre

- Plan de valorisation
- Soutien aux Conseils régionaux

6 septembre - 15 octobre

- 1^{ère} campagne d'information sur la campagne
- Consultations locales sur PA, PF et U
- Consolidation des Conseils régionaux

16 octobre – 24 novembre

- Conférence de presse pour annoncer la campagne
- Campagne nationale de pétition en soutien à l'ultimatum

- Possibles formations régionales
- Mobilisation pour les manifestations régionales
- Journée nationale de manifestations régionales pour remettre pétitions au gouvernement

5 janvier – 9 février

- Plan de valorisation
- Soutien régional pour associations en difficulté (qui subissent des hausses de frais par exemple)

9 février – 25 février

- 2^e campagne d'information
- Semaine d'actions locales (19-23 février)

26 février – 23 mars

- Début de la réflexion sur le plan d'action pour l'année suivante qui s'inscrira probablement en continuité avec celui de cette année et qui visera sûrement à contrer un possible dégel
- Consultations pour manifestation nationale et journées de grève
- Mobilisation pour bed-in et manifestation nationale
- Bed-in national la veille de la manifestation
- Manifestation nationale

24 mars – 29 avril

- Consultation sur plan d'action 2007-2008

4. Le Conseil de Coordination propose qu'il y ait la présence d'une déléguée du Comité femmes lors d'une éventuelle conférence de presse qui se tiendrait suivant le lancement de la campagne.

5. Le Conseil exécutif propose l'ultimatum suivant :

Le système d'éducation québécois ne cesse de se détériorer. Les associations étudiantes membres de l'ASSÉ en ont assez. Réunies en Congrès extraordinaire le 26 août 2006, elles lancent un avertissement clair au gouvernement du Québec :

Considérant le sous financement chronique subit par le système d'éducation;

Considérant que l'accessibilité pour tous et toutes aux études post-secondaires est loin d'être acquise;

Considérant que les intérêts du privé influencent grandement les orientations et les décisions prises par le gouvernement dans le domaine de l'éducation au détriment d'un enseignement général;

Considérant que les différents frais liés aux études limitent grandement l'accessibilité à celles-ci;

Considérant que chaque personne, indépendamment de sa situation sociale et économique, est en droit de recevoir une éducation de qualité;

Considérant que le réinvestissement récemment annoncé par le gouvernement provincial est dérisoire par rapport aux besoins du système d'éducation;

Ajout des revendications adoptées ici

Si, dans une perspective de gratuité scolaire, le gouvernement québécois ne répond pas positivement aux revendications de l'ASSÉ, ses membres entreprendront une escalade des moyens de pression et feront ce qu'ils jugeront nécessaire pour l'atteinte de leurs exigences.

De plus, l'ASSÉ n'acceptera pas que ses revendications soient satisfaites au détriment de programmes sociaux.

6. L'AFESH-UQAM propose qu'une campagne femmes soit tenue sur la condition socio-économique des femmes et la conciliation étude-familles.